

**Fondation de l'Hôpital général
du Lakeshore**

**États financiers
au 31 mars 2026**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice précédent, la Fondation tirait des apports de dons de sociétés et du grand public et de campagnes de financement, dont il n'était pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'était limitée aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avions pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de dons de sociétés et du grand public et de campagnes de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et des soldes de fonds au 1^{er} avril 2024 et au 31 mars 2025. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Nous exprimons également une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, en raison des incidences éventuelles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces

risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 2 septembre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119564

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026			2025
	Fonds général	Fonds grevé d'affectations	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Apports				
Dons de sociétés et du grand public	976 298	1 285 579		2 261 877
Campagnes de financement	1 972 990			1 972 990
Apports sous forme de biens	2 198 188	13 919		2 212 107
Gouvernements municipaux	35 000			35 000
Produits nets de placements (note 4)	977 714			977 714
	<u>6 160 190</u>	<u>1 299 498</u>	<u>–</u>	<u>7 459 688</u>
Charges				
Campagne d'envois postaux directs	69 597			69 597
Campagnes de financement	787 232			787 232
Dons en nature	41 007			41 007
Salaires et charges sociales	902 458			902 458
Achats de services	127 303			127 303
Fournitures de bureau	45 546			45 546
Créances douteuses				7 117
Frais de cartes de crédit et de comptes bancaires	43 481			43 481
	<u>2 016 624</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>2 016 624</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant dons à l'Hôpital général du Lakeshore	4 143 566	1 299 498		5 443 064
Dons à l'Hôpital général du Lakeshore	(283 791)	(580 376)		(864 167)
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>3 859 775</u>	<u>719 122</u>	<u>–</u>	<u>4 578 897</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026			2025
	Fonds général	Fonds grevé d'affectations	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	8 541 057	7 406 511	53 796	16 001 364
Apports reçus à titre de dotations de particuliers			14 200	14 200
Excédent des produits par rapport aux charges	3 859 775	719 122		4 578 897
Solde à la fin	12 400 832	8 125 633	67 996	20 594 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	2026	2025
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	4 578 897	267 577
Éléments hors caisse		
Dons de placements	(2 157 181)	(123 159)
Augmentation de la valeur de rachat du contrat d'assurance vie	(13 919)	(11 923)
Variations de la juste valeur des placements	(107 401)	(73 760)
	2 300 396	58 735
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir et autres créances	398 256	(74 407)
Frais payés d'avance	(6 754)	22 219
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(101 810)	(87 569)
Apports reportés	40 360	(3 716)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 630 448	(84 738)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(10 445 116)	(10 687 972)
Encaissements des placements	8 267 390	11 420 963
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 177 726)	732 991
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus à titre de dotations et flux de trésorerie liés aux activités de financement	14 200	3 000
Augmentation nette de l'encaisse	466 922	651 253
Encaisse au début	881 736	230 483
Encaisse à la fin	1 348 658	881 736

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Situation financière

au 31 mars 2026

	2026			2025
	Fonds général	Fonds grevé d'affectations	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	1 348 658			881 736
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	99 293			497 549
Frais payés d'avance	35 277			28 523
Solde interfonds, sans intérêt		8 057 349		
	1 483 228	8 057 349	–	1 407 808
Long terme				
Placements (note 4)	19 110 695		67 996	14 736 382
Immobilisations corporelles (note 5)	93 281			93 281
Œuvre d'art	120 000			120 000
Contrat d'assurance vie, à la valeur de rachat		72 320		58 402
	20 807 204	8 129 669	67 996	16 415 873
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)				
Dons à payer à l'Hôpital général du Lakeshore	141 534			215 948
Autres	89 949			117 345
Apports reportés (note 7)	117 540	4 036		81 216
Solde interfonds, sans intérêt	8 057 349			
	8 406 372	4 036	–	414 509
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations	93 281			93 281
Grevés d'affectations				
Origine externe		8 072 836	67 996	7 407 510
Origine interne		52 797		52 797
Non grevé d'affectations	12 307 551			8 447 776
	12 400 832	8 125 633	67 996	16 001 364
	20 807 204	8 129 669	67 996	16 415 873

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « la Fondation »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objectif principal d'amasser des fonds pour subvenir aux besoins en équipement de l'Hôpital général du Lakeshore (ci-après « l'Hôpital »). Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds général présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux campagnes de financement et à la gestion.

Les actifs, les passifs, les produits et les charges liés aux ressources restreintes par les donateurs ou le conseil d'administration à des programmes médicaux spécifiques, à des services ou à l'achat d'équipement médical spécifique sont présentés dans le fonds grevé d'affectations.

Le fonds de dotation présente les ressources reçues à titre de dotations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds général selon la méthode du report, au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont constatés dans le fonds général selon la méthode du report. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général. Les apports non affectés sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le fonds de dotation.

La Fondation constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la Fondation aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Immobilisations corporelles et œuvres d'art

Les immobilisations corporelles et les œuvres d'art sont comptabilisées au coût. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'œuvres d'art, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou d'œuvres d'art, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Le terrain et l'œuvre d'art ne sont pas amortis.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou une œuvre d'art a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'œuvre d'art à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2026	2025
	\$	\$
Fonds général		
Apports à recevoir	35 455	25 000
Taxes à la consommation à recevoir	63 292	28 992
Intérêts à recevoir	546	443 557
	<u>99 293</u>	<u>497 549</u>

4 - PLACEMENTS

	2026	2025
	\$	\$
Fonds général		
Dépôts à terme (4,7 % au 31 mars 2025)		4 000 000
Comptes d'épargne à intérêt élevé	2 477 010	1 344 143
Fonds communs de placement		
Fonds du marché monétaire	16 770	33 806
Fonds d'obligations	7 970 852	4 534 773
Fonds d'actions	8 646 063	4 769 864
	<u>19 110 695</u>	<u>14 682 586</u>
Fonds de dotation		
Fonds du marché monétaire	67 996	53 796
	<u>19 178 691</u>	<u>14 736 382</u>

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu des dons de placements ayant une juste valeur de 2 157 181 \$ (123 159 \$ en 2025).

Les produits nets de placements comprennent les éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Fonds général		
Produits d'intérêts	210 936	778 479
Participation au revenu net des fonds communs de placement	659 377	7 066
Variations de la juste valeur des placements	107 401	73 760
	<u>977 714</u>	<u>859 305</u>

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Fonds général			
Terrain	93 281	–	93 281

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, la Fondation a reçu 38 œuvres d'art d'une valeur de 249 425 \$. La Fondation n'est pas autorisée à vendre ces œuvres, mais elle peut les exposer dans l'hôpital.

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonds général

Les sommes à remettre à l'État totalisent 8 713 \$ au 31 mars 2026 (15 616 \$ au 31 mars 2025).

7 - APPORTS REPORTÉS

	2026	2025
	\$	\$
Fonds général		
Solde au début	77 180	80 896
Montant constaté aux résultats	(77 180)	(80 896)
Montant encaissé pour le prochain exercice	117 540	77 180
Solde à la fin	117 540	77 180

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges du prochain exercice.

8 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Hôpital détient un intérêt économique dans la Fondation, puisque l'objectif principal de celle-ci est d'amasser des fonds pour subvenir aux besoins en équipement de l'Hôpital.

Les opérations effectuées avec l'Hôpital sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore

Notes complémentaires

au 31 mars 2026

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, à l'exception des fonds communs de placement. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les comptes d'épargne à intérêt élevé portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds du marché monétaire et les fonds d'obligations exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée à fournir, au cours des prochaines années, des dons d'une valeur de 2 571 985 \$ à l'Hôpital pour l'acquisition d'équipement ou le financement de projets.